



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	

### **Membres absents :**

Monsieur Bruno DAVID	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI

---

## **OBJET : FINANCES**

### **Tarifs des billets d'entrée et prestations du Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon – compléments au rapport du 21 Mars 2022 et du 21 Juin 2022**

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, la fixation des tarifs complémentaires et droits de place relatifs aux billets et prestations (ateliers, visites théâtralisées...) vendus au Pôle Culturel de la Cité de la Gastronomie et du Vin de Dijon.

Il vient compléter, après quelques semaines de fonctionnement du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, les premiers tarifs délibérés en Conseil Municipal du 21 Mars 2022 et en Conseil Municipal du 21 Juin 2022 ;

#### **1/ Rappel des Modalités de gestion des paiements**

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville s'est dotée d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel seront aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées, sans que le visiteur ait à faire plusieurs manipulations et en toute lisibilité pour les services fiscaux.

Des tableaux de bord permettent un suivi fin de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs.

#### **2/ Détail des nouveaux éléments tarifaires**

##### **a) Réductions à la boutique du Pôle Culturel :**

- 10 % de réduction (sauf sur les livres) pour les personnes porteuses du PASS ANNUEL de visite
- 5 % de réduction sur les livres pour les personnes porteuses du PASS ANNUEL de visite

##### **b) Prestations payantes : compléments et ajustements**

###### **- Ateliers découverte organisés par des prestataires (chocolats, épices, café, art floral)**

Ajout d'un tarif revendeur professionnel : 16,50 euros par personne

###### **- Ateliers de médiation culturelle incluant des dégustations de produits (ex : A la table des rois, moisi-pourri, les galettes...)**

Tarif adultes et enfants de plus de 12 ans : 6 euros

Tarif enfants de moins de 12 ans : 4 euros

Tarif famille (1 adulte + 1 enfant) : 8 euros

###### **- Ateliers de médiation culturelle pour tous les SCOLAIRES (Dijon et Hors Dijon)**

Tarif avec dégustation de produits : 4€

Tarif sans dégustation de produits : 2€

###### **- Forfait Journée à la Cité pour des centres de loisirs, classes, incluant uniquement des activités avec les médiateurs (le pique-nique est pris en charge par les centres de loisirs)**

- 8 euros par enfant

- Gratuit pour un accompagnant par groupe de 8 enfants – au-delà, 8 euros par adulte

- **Forfait visite guidée d'une seule des expositions** : annule et remplace les tarifs votés pour ces visites le 21 juin 2022

- 4 euros par personne tarif normal –

- 3,50 euros tarif réduit (pour les groupes à partir de 10 personnes et les personnes bénéficiant des tarifs réduits aux expositions)

- 3,00 euros tarif revendeurs

- **Le tarif réduit des espaces culturels pour les personnes en situation de handicap (sur justificatif)**, s'applique aussi à leur accompagnant.

**c) Gratuités :**

Billet gratuit aux espaces culturels (expositions permanentes/expositions temporaires) pour les enfants de – de 4 ans.

**L'accès à la chapelle des climats** sera gratuit pour tous les visiteurs jusqu'à la fin de l'année 2022.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

1 – **de fixer** ces nouveaux tarifs pour les billets d'entrée et prestations vendues, dans les conditions proposées ;

2 – **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 56

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN